



Après avoir annoncé la baisse des prix de l'huile raffinée, le gouvernement camerounais vient de dévoiler une nouvelle mesure visant à réduire les coûts pour les consommateurs : la baisse des prix du riz. C'est ce qu'a révélé le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, dans un communiqué signé le 11 avril 2024.

Cette baisse des prix du riz fait suite à des discussions intenses avec les acteurs de la filière, ainsi qu'à l'arrivée sur le marché des premières cargaisons découlant d'un quota spécial de 190 000 tonnes négocié avec le gouvernement indien. Dès le 12 avril 2024, les consommateurs pourront donc profiter de ces baisses de prix significatives.

Les nouveaux prix annoncés varient en fonction du type de riz et de la ville. Par exemple, pour le riz indien avec un quota spécial de 190 000 tonnes, la baisse des prix est comprise entre 70 et 90 f cfa/kg. Pour le riz 25 % de brisure, les nouveaux prix seront de 22 250 f cfa/sac de 50 kg à Douala et de 23 000 f cfa/sac de 50 kg à Yaoundé. Quant au riz 5 % de brisure, les prix seront respectivement de 23 500 f cfa/sac de 50 kg à Douala et de 24 000 f cfa/sac de 50 kg à Yaoundé.

Cette baisse des prix s'applique également au riz pakistanais et thaïlandais, avec des réductions comprises entre 20 et 50 f cfa/kg pour le riz pakistanais, et entre 15 et 50 f cfa/kg pour le riz thaïlandais.

Le ministre du Commerce a insisté sur le fait que les équipes en charge du contrôle veilleront à une application stricte et effective de ces nouveaux prix sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des coûts de transport. Cette mesure vise à soulager les consommateurs et à rendre les produits alimentaires plus accessibles à tous.

La baisse des prix du riz au Cameroun est une nouvelle étape dans la volonté du gouvernement de lutter contre la vie chère et de garantir un meilleur pouvoir d'achat aux citoyens.